ANNO REGNI

GEORGII III,

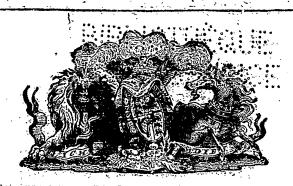
REGIS

MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ

DECIMO QUARTO.

Au Parlement commence et tenu à Westminster, le dixième jour de Mai, l'an de notre Seigneur 1768, et dans la huitième année L. Règne de notre Souverain Seigneur GEORGE TROIS, par la grace de DIEU, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irelande, Défenseur de la Foi, &c.

Et depuis ce tems continué, par plusieurs Prorogations, jusqu'au treizième jour de Janvier, 1774; étant la septième Session du treizième Parlement de la Grande Bretagne.



A MONTREAL:

IMPRIME' CHEZ LANE ET BOWMAN, No. 7, Rue St. François Xavier. 1816.

KE?